

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2011

Le dix-sept juin 2011 à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, François GAY, Nicole LE DIEU DE VILLE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRÉ, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Elisabeth LAHORE, Vincent CHARLOT, Eric CAZABAT, Nicole DUFAU, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Jean-Jacques BORDENAVE, Christophe CARRERE.

Procurations : Jean-Marc LACRAMPE à Monique SÉMAVOINE, Jean-Marc DAUPHINOT à Jean-Louis VILLE.

Excusée : Annabelle ARACIL

La séance est ouverte à 19h30.

Élisabeth LAHORE est désignée comme secrétaire de séance.

En préambule, Madame le maire informe le Conseil de retrait de la délibération sur le classement dans le domaine public de la voie et des espaces verts du lotissement l'Anheler car ce dossier n'est pas totalement finalisé.

Elle sollicite également des membres du Conseil municipal l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire concernant les ateliers jeunes 2011. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur l'inscription de cette question supplémentaire.

Ordre du jour

Le Conseil municipal procède à l'élection de ses délégués pour les élections sénatoriales du 25 septembre 2011. Sont élus au 1^{er} tour, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Délégués titulaires : Monique Sémavoine, François Gay, Laurent Jouanlong, Nicole Le Dieu De Ville et Roger Pedeflous

Délégués suppléants : Jean-Jacques Bordenave, Éric Cazabat et Vincent Charlot.

- Soucieux de lutter contre la pollution visuelle des dispositifs publicitaires de plus en plus nombreux en bordure des axes de circulation principaux qui traversent la Commune, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres d'instaurer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure en optant pour toutes les exonérations et réfections prévues par la loi en vue de minimiser le plus possible les incidences de cette décision sur le tissu économique local.
- La décision est prise de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2011 afin de renforcer l'équipe du service administratif (unanimité).
- Deux emplois non permanents d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet sont renouvelés pour la rentrée scolaire 2011/2012 afin de renforcer le service périscolaire (unanimité).

- Il est décidé à l'unanimité de reconduire l'action des ateliers jeunes pour l'été 2011. Ainsi 16 jeunes bénéficieront d'une bourse de 90 euros cofinancée par la Commune et le GIP/DSU en contrepartie de leur investissement durant une semaine dans des chantiers ayant pour but l'amélioration de cadre de vie des Mazérois.
- La participation directe de la Commune au prix de journée pour les enfants mazérois fréquentant le centre de loisirs de Narcastet est maintenue pour l'année 2010 pour un montant journalier de 6.15 euros (unanimité).
- Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le principe du classement dans le domaine public de la voirie et des espaces verts des lotissements « le Clos Corisande » et « le Clos des Pyrénées ».
- Le transfert de la compétence « tourisme » à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées est acceptée à l'unanimité des conseiller présents et représentés.
- Enfin, le Conseil municipal prend connaissance du rapport présenté par l'Agence Régionale de santé et le SIEP de Jurançon qui précise que l'eau potable distribuée en 2010 a été de bonne qualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00